

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18547 - 72ÈME ANNÉE

Projet de loi sur l'égalité réelle

Les Réunionnais encore traités comme une réserve de voix pour une élection



En faisant passer en fin de mandat des mesures qui devaient être appliquées depuis longtemps, le gouvernement attend des Réunionnais un remerciement aux prochaines élections.

Voté en première lecture le 11 octobre dernier, le projet de loi sur l'égalité réelle marque l'aboutissement d'une logique, celle de retarder au maximum l'application de la loi du 19 mars 1946 afin d'espérer en tirer des bénéfices électoraux dans l'outre-mer, dont le potentiel de voix peut faire basculer le résultat d'une élection présidentielle serrée. Il contient en effet des mesures sociales qui devaient être en vigueur depuis longtemps à La Réunion, et qui ne seront applicable qu'à la veille du prochain rendez-vous essentiel du calendrier électoral français.

L'Assemblée nationale a voté en première lecture le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer. Ce texte prévoit l'extension à La Réunion de mesures sociales. Dans ce sens, il situe le gouvernement actuel dans la ligne de ses prédécesseurs. En effet, depuis la promulgation de la loi du 19 mars 1946, La Réunion n'est plus une colonie mais un département français comme l'indique l'article 1 de ce texte. L'article 2 précise que les lois jusqu'alors appliquées en France devaient automatiquement entrer en vigueur à La Réunion. Enfin, l'article 3 garantissait l'extension dans notre île des lois à venir. L'objectif de cette loi était de sortir La Réunion de la misère coloniale, aggravée par les années de privations causées par la Seconde guerre mondiale et en particulier le blocus.

Concessions électoralistes

Si le premier article a été appliqué par la France, les deux autres l'ont été avec grande difficultés. Les gouvernements refusaient l'égalité aux Réunionnais. La départementalisation était en effet dévoyée. Elle permettait surtout l'installation à La Réunion d'une structure départementale. En étendant à tous les agents de la fonction publique le supplément colonial, Paris donnait à une partie de la population un pouvoir d'achat suffisant pour acheter des produits importés de France. Cela garantissait à ce pays un débouché pour ses produits, et un marché pour ses sociétés. La décision de supprimer le chemin de fer a accentué cette orientation. Car elle ouvrait la voie à l'installation de monopoles dans l'énergie (carburants importés) et dans le transport (tout-automobile).

L'égalité n'était alors accordée que par petits bouts. Face à la détermination des luttes des travailleurs, les gouvernements étaient amenés à appliquer progressivement la loi. Mais ces concessions servaient la logique du pouvoir. Elles étaient données en fonction du calendrier électoral, le pouvoir en place cher-

chant par cette méthode à obtenir des Réunionnais une reconnaissance dans les urnes.

70 ans de retard

70 ans plus tard, le gouvernement actuel applique encore cette vieille recette. En intitulant ce projet de loi « égalité réelle », Paris reconnaissait que l'égalité n'est toujours pas là 70 ans après le vote de la loi du 19 mars 1946. Force est de constater qu'il continue malgré tout à employer les vieilles méthodes de ces prédécesseurs, qu'ils soient de gauche ou de droite. En effet, ce gouvernement aurait pu régler définitivement cette question en début de mandat. Mais le texte sur l'égalité réelle est présenté en toute fin de législature. Cela signifie que l'extension à La Réunion des dernières mesures d'égalité aura lieu juste avant la prochaine élection présidentielle. Cela signifie 5 années supplémentaires de perdues. D'ailleurs, il est clair que ce projet de loi constitue le principal argument de campagne du gouvernement outre-mer. C'est ce qu'indique notamment le discours de la ministre des Outre-mer juste après le vote en première lecture du texte. Elle a en effet fustigé l'opposition, accusée d'être contre l'égalité. Paris attend donc des Réunionnais de la reconnaissance.

C'est pourquoi le projet de loi sur l'égalité réelle marque véritablement la fin d'une époque. Car le prochain gouvernement ne pourra plus s'appuyer sur le retard dans l'application de la loi du 19 mars 1946 pour y puiser des mesures susceptibles de répondre aux attentes immédiates de la population. En effet, après ce texte et pour ce qui concerne La Réunion, l'égalité sociale sera un fait. Paris n'aura plus de marge de manœuvre sur ce point.

La fin d'une époque

À La Réunion, les communistes ont rapidement analysé le dévoiement

de la départementalisation. Constatant que Paris bloquait l'application des lois sociales inscrite dans la loi du 19 mars 1946, ils ont donné un sens nouveau à leur combat. Cela s'est traduit par la création du Parti communiste réunionnais en 1959, et par le mot d'ordre d'autonomie.

Aujourd'hui, les communistes ne sont plus les seuls à faire l'analyse que la départementalisation est arrivée à ses limites. D'autres forces politiques prônent également une évolution. Si elles n'utilisent pas le mot autonomie, des termes tels que développement endogène, expérimentation ou émancipation marquent une volonté d'explorer une autre voie que l'intégration. Le but est de trouver un outil adapté à l'application du programme que ces forces politiques appellent de leurs vœux. Compte-tenu de leur orientation favorable aux intérêts des plus riches, il est clair que le contenu qu'elle propose est bien différent de l'autonomie prônée en 1959 par le PCR. Les nouvelles lois de décentralisation donnent un aperçu de la manière dont ses forces politiques veulent utiliser de nouvelles compétences. Ainsi, les fonds européens servent en grande partie à financer une route en mer plutôt que de soutenir le développement de secteurs productifs créateurs d'emploi. La loi sur l'égalité réelle clôt donc un chapitre qui a duré 70 ans dans l'histoire de La Réunion. Une nouvelle page est à écrire, la bataille sur son contenu sera essentielle car la priorité est de préserver les acquis sociaux obtenus par la lutte, tout en permettant l'intégration de La Réunion dans un environnement nouveau.

M.M.

Édito

La défaite de Cécile Duflot annonce l'échec prévisible des soutiens du gouvernement aux législatives

La primaire des Verts a donné un résultat qui a surpris les observateurs. La grande favorite, Cécile Duflot, a été battue dès le premier tour. Elle finit en troisième position, derrière deux élus Verts du Parlement européen. Cécile Duflot avait pourtant préparé ce rendez-vous depuis longtemps. Cela fait deux ans qu'elle avait quitté le gouvernement. La loi n'obligeant pas un ministre à démissionner, elle avait donc réintégré les bancs de l'Assemblée nationale. Dans l'hémicycle, elle était classée dans les frondeuses. Elle a en effet mené la bataille contre la politique du gouvernement, ce qui a amené les élus fidèles à cette ligne à refuser de voter confiance au gouvernement. Chez les Verts, d'autres responsables n'étaient pas sur cette ligne, ils ont quitté ce parti pour entrer au gouvernement.

Les observateurs auraient donc pu penser que l'ancienne ministre du Logement s'était démarquée du gouvernement. Mais lors de la primaire, nul doute que sa participation à la majorité au cours de la première partie du mandat de François Hollande lui a coûté cher. Deux années n'ont pas suffi à faire oublier qu'en tant qu'ancienne ministre, bien qu'ayant quitté le gouvernement depuis 2 ans, elle reste comptable du bilan de la politique menée depuis bientôt 5 ans. Sa défaite dès le premier tour d'une élection dont elle était la favorite en dit long sur le niveau du rejet de cette politique.

Ce résultat est un avertissement considérable pour les 7 députés de La Réunion. En 2012 lors

de la présidentielle, François Hollande avait obtenu la majorité absolue dès le premier tour, et plus de 70 % des voix au second. Ce triomphe illustre l'espoir considérable dans l'alternance. Un mois après, les Réunionnais avaient envoyé siéger à l'Assemblée nationale 7 députés membres de la majorité présidentielle. Quatre ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée. Elle va même s'aggraver considérablement avec la mise au chômage des jeunes qui voient le contrat en emploi d'avenir se terminer. Autant dire que la déception aujourd'hui est à la hauteur des attentes de 2012.

Force est de constater que les députés de La Réunion soutiennent encore pour la plupart la politique du gouvernement, à l'exception de Thierry Robert. En effet, les élus socialistes et Bello n'ont jamais voté contre un budget présenté par cette majorité. L'accession d'une députée de La Réunion à un poste de secrétaire d'État puis de ministre des Outre-mer arrive alors comme une reconnaissance de cette fidélité sans faille.

Mais l'année prochaine, il faudra assumer le bilan. Deux députés ont déjà pris leur décision : Patrick Lebreton et Jean-Claude Fruteau ne se représenteront pas devant les électeurs. Il reste trois députés socialistes dont une ministre et Bello. La mésaventure de Cécile Duflot ne préfigure-t-elle pas ce qui se passera dans quelques mois à La Réunion pour les derniers soutiens du gouvernement ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Malgré une croissance de l'emploi quatre fois plus rapide qu'en France

Economie : un dynamisme insuffisant pour inverser la courbe du chômage

Dans son dernier INSEE-Flash, l'INSEE Réunion souligne le dynamisme de l'emploi salarié marchand dans notre île au second trimestre 2016. Sur un an, la croissance de l'emploi dans notre île est près de quatre fois supérieure à celle de France. Ce résultat est à mettre en parallèle avec les derniers chiffres du chômage qui constatent une hausse sur le même trimestre. L'économie n'arrive pas à créer suffisamment d'emplois, ce qui montre la nécessité d'une réforme structurelle. Voici le contenu de cette étude de l'INSEE.



Le chantier de la route en mer a accru considérablement le trafic des camions, mais est loin de tenir ses promesses en matière d'emploi.

Au 2^e trimestre 2016, l'emploi salarié marchand augmente de 0,8 % à La Réunion, soutenu essentiellement par les services principalement marchands (+ 0,6 %), la construction (+ 2,4 %) et le commerce (+ 0,6 %). Les effectifs se stabilisent dans l'industrie (+ 0,1 %). Sur un an, l'emploi progresse de 3,4 % à La Réunion et de 0,9 % en France métropolitaine.

Au 2^e trimestre 2016, l'emploi salarié marchand continue de progresser (+ 0,8 %) après + 0,4 % au 1^{er} trimestre. L'emploi dans les services principalement marchands repart à la hausse. La croissance de l'emploi est toujours forte dans la construction et s'intensifie dans le commerce alors que les effectifs dans l'industrie se stabilisent.

En glissement annuel, l'emploi salarié reste très bien orienté à La Réunion : il augmente à un

rythme nettement plus dynamique qu'en métropole (+ 3,4 % contre + 0,9 %).

L'emploi repart à la hausse dans les services principalement marchands au 2^e trimestre (+ 0,6 % après - 0,8 %).

Les activités de services administratifs et de soutien rebondissent (+ 3,8 % après - 2,6 %), essentiellement grâce à l'intérim (+ 9,9 %). Les emplois augmentent aussi dans le secteur des transports et de l'entreposage (+ 1,2 %) et dans celui de l'information et communication (+ 2,7 %).

À l'inverse, dans le secteur des autres activités de services, la perte d'emplois s'accélère au 2^e trimestre (- 2,8 % après - 0,8 %), en raison notamment des pertes d'emplois dans le secteur associatif (- 2,7 %). Les effectifs salariés baissent plus modérément dans l'hébergement et la restauration (- 0,4 %), les activités immobilières (- 0,3 %) et les activi-

tés financières et d'assurance (- 0,1 %).

Sur un an, l'emploi reste dynamique dans les services principalement marchands (+ 3,3 %).

Les effectifs augmentent de nouveau au 2^e trimestre dans la construction (+ 2,4 % après + 3,6 %). Cette progression est portée par les secteurs des travaux de construction spécialisés (+ 2,8 %) et du génie civil (+ 2,7 %). La reprise au 1^{er} trimestre de l'année avait été moins forte que les années précédentes, le rattrapage a eu lieu au cours de ce 2^e trimestre.

Sur un an, l'emploi dans la construction repart plus nettement à la hausse (+ 3,2 % contre + 0,4 % au trimestre précédent).

Les effectifs dans le commerce augmentent de 0,6 % au 2^e trimestre. Cette hausse s'explique principalement par la progression de l'emploi dans le commerce de gros (+ 1,4 %). Les effectifs dans les secteurs du commerce de détail et de l'automobile augmentent plus modérément (+ 0,4 % chacun).

Sur un an, l'emploi dans le commerce croît de 4,0 %.

Les effectifs sont quasiment stables dans l'industrie au 2^e trimestre (+ 0,1 %). Toutefois, l'emploi est plus dynamique dans l'agro-alimentaire (+ 0,5 %).

Sur un an, l'emploi dans l'industrie augmente de 2,6 %.

Billet philosophique

Les convergences de la pensée créole réunionnaise

Face à l'apartheid social qui coupe notre pays en deux mondes, face aux oppressions et injustices imposées par l'État français aux Réunionnais les plus pauvres, face au mépris voire à la négation de l'identité spécifique du peuple réunionnais etc..., kosa nou fé ? La réponse nous a été apportée par une jeune militante du mouvement ATD Quart Monde de La Réunion lundi dernier à la célébration réunionnaise de la Journée mondiale du refus de la misère sur le parvis des Droits de l'Homme à Champ-Fleuri (Saint-Denis) : «Alon voir koman nou batay ansanm pou la libérasyon nout péi !»



Gilberte Moellon, une des responsables du mouvement ATD Quart Monde à La Réunion.

Lors de cette célébration, un grand nombre de personnes sont intervenues, notamment lors de l'université populaire animée par Gilberte Moellon, une responsable d'ATD Quart Monde, devant une banderole avec ce message fort : «S'unir pour mettre fin à la pauvreté et à la discrimination, c'est construire un avenir durable pour tous». Et beaucoup de ces interventions ont plaidé dans le même sens vers le "mèt ansanm" face aux diviseurs de notre peuple qui privilégient leurs intérêts personnels au détriment du bien commun.

De nombreuses propositions ont aussi été émises pour lutter contre les causes profondes de la misère, contre les classes dominantes au pouvoir qui profitent du système néo-colonial en place et contre un État qui «fé pa in kont èk nou». Comme l'a dit Dominique Rivière, membre du Conseil économique, social et environnemental de la République, «sé le nou i mank anou» afin que nous soyons vraiment solidaires dans la lutte pour «mettre fin

à la pauvreté sous toutes ses formes» comme le demande l'ONU et pour «que les pouvoirs politiques nous entendent !».

«Une dimension nationale réunionnaise»

Ces valeurs fondamentales ont été évoquées deux jours plus tôt lors d'une conférence tenue par le philosophe réunionnais Radjah Véloupoulé à la bibliothèque Alain Peters du Moufia sur le thème "La créolité à La Réunion: enjeux et perspectives", où il a mis en valeur l'interculturalité réunionnaise. En effet, cette interculturalité ainsi que l'identité et la créolité réunionnaise permettent d'affronter la politique assimilationniste et l'alignement sur la culture dominante.

Cela est d'autant plus important, comme l'a dit Radjah Véloupoulé, que «notre société interculturelle se base sur l'échange, la reconnaissance des différences et un dialogue permanent entre les cultures». Et se-

lon lui, «il faut développer cet esprit de partage, de solidarité, de convivialité, notamment par l'accueil des apports extérieurs pour enrichir l'identité réunionnaise» et «renforcer le processus de la créolisation, qui a une dimension nationale réunionnaise».

«Notre libération»

Ce mardi 18 octobre à la médiathèque Benoîte Boulard du Port, on a eu une forte illustration de l'importance de ces convergences de la pensée créole réunionnaise lors d'une conférence organisée par l'EPI (Espace pour Promouvoir l'Interculturel), présidé par Reynolds Michel. À cette occasion, Daniel Lauret, écrivain, ex-enseignant du français et du créole à l'IUFM de Saint-Denis, a présenté l'importance de l'œuvre du premier écrivain créole réunionnais, Louis Héry (1801 – 1856), pour rappeler que «l'école de la réussite passe par le respect de la lang kréol».

Il a également souligné que «l'intoxication coloniale et le jacobinisme pèsent encore sur la valorisation des atouts de la langue créole à La Réunion» mais que face à ce problème «il vaut mieux être créatif et engagé que pessimiste». De nombreux intervenants se sont exprimés dans le même sens au cours du débat qui a suivi l'exposé de Daniel Lauret; d'où cet appel du militant autonomiste Paul Hoarau : «le problème de fond est notre libération afin de contribuer à la décolonisation de l'Indianocéanie et de son co-développement solidaire».

Roger Orlu

Oté

Onèr in moun konm Pierre Thiébaut !

Kosa la spass dsi Rényon promyèr lo kinz o soir ? Kosa la spass dann zournal parlé so soir-la ? So soir-la la télé la desid tourn in pti bout fime dsi l'ordonans oktob soisant. Kosa lété sa ? Konm tout rényoné i doi bien ramas dann z'ot tête sé konm ni di dopi lontan sé in salté d l'ordonans in gouvèrnman d'salté la desid pran, pou ramène dan La Frans bann fonksyonèr k'i pé z'ète danzéré pou l'ord piblik-l'ord kolonyal si zot i profèr !

Moin lété par azar dovan lo pos télé, é moin téi atann banna té i sava fé in bon dosyé la dsi. Mé mi pé dir azot moin lété dési, é pliské dési, pars lo pti bout tan banna la anparl dé sa lété pou sali bann viktime so salté l'ordonans pou sali z'ot vi, pou sali z'ot mémoir mémoir é lo dèrnyé dsi la lis sé nout kamarad Roland Robert, la kite la vi na poin si tèlmann tan ké sa.

Pou kosa zot la fé sa ? Pars zot nana sèrvèl zoizo ? Pars la matyèr griz la pa z'ot prinsipal rishès ? Sansa pars pou zot lé pa grav sali l'onèr bann kominis ? Fé konmsi i kout pa rien pou tonm dosi lo do domoun nout parti ? Poitan, zot i vé, zot i vé pa, nout part la touzour mète ali dann kan la rézistans malgré tout lo risk ké son bann militan la pran é zot i pran ankor pou défann la libèrté épi la dignité é lo droi lo pèp rényoné.

An parmi tousa-la, mèm si la fé koz ali, mèm pa in minite, mi profèr l'onèr in ga konm Pierre Thiébaut son famiy-son papa épi tout la famiy-lété viktime l'ordonans Oktob 60, kan li déklar dann télé, son papa lété otonomis é partizan lo droi pou lo pèp rényoné okip son prop z'afèr. Sé pou sa la mète Georges Thiébaut ! Onèr in moun konmsa ! Onèr pou Pierre, son fis nout kamarad kominis.

Justin

« Gro ta do boi, pti ta la sand ! » - In kozman po la rout

Souvan mi di kozman-la, mé kék foi mi domann amoin kosa sa i vé dir pou vréman. Si li vé dir sak demoun i kroi sansa si li vé dir in n'ot afèr. Kosa li vé dir selon désèrtin ? Li vé dir lo rézilta lé pa touzour sak ou i atann-in gro ta d'boi épi in pti ta la sand. Dizon mé moin lé a d'mandé si sé sa lo rézilta ou l'aprè rodé. Si ou i bril do boi, pétète sé pou kui manzé, sansa pou shof aou in pé dan la fré. Donk lo rézilta la-dan, sé kosa ? Lo rézilta sé lo manzé kui, sansa lo shofaj out boukan l'èr ou l'aprè shass tang, i pé z'ète osi la sand pou mète dann plantasyon épi pou shass bann fourmi, malorèzman osi lo kantité gaz karbonik ou i fane dann l'atmosphèr... Antansyon, la pa pou fash avèk l'am mon bann z'ansète mi di sa, lé solman pou dir in kozman la pa in vérité syantifik mé zis in l'okazyon, souvan dé foi, pou fé bate in pé la lang é pou réflèshi. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.